Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260918-26_08_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 18 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.

Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Franck ZAWADZKI, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Sophie BURLOT, procuration à Sébastien DELAUNAY

Gilbert BOTELLA, procuration à Olivier HOUZET

Secrétaire de séance : Gérard DAUVERGNE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.08.04. (7.1)

Date de convocation : 11 septembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 11 septembre 2026

Objet : SEM Lannion-Trégor – Crec'h Min 2 – Convention de réalisation de travaux (éclairage public, téléphonie et gaz)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°26.07.13 du 19 juin 2026 approuvant la desserte en électricité d'éclairage public 1ère et 2ème phase, d'infrastructures de télécommunications et de gaz du lotissement » Crec'h Min 2 ».

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sont réalisés par le SDE 22 et préfinancés par la commune. La SEM Lannion-Trégor remboursera ensuite à la commune le montant des travaux effectivement réalisés.

À cet effet, il convient de conclure avec la SEM Lannion-Trégor une convention de réalisation de travaux (éclairage public, téléphonie et gaz), qui prévoit notamment :

ARTICLE 2- ENGAGEMENT DE LA SEM LANNION TREGOR

La SEM LANNION TREGOR s'engage à verser une participation à la commune de SAINT-QUAY-PERROS sous la forme d'une contribution financière, pour un montant total estimé de :

- 25 518,51 € pour l'éclairage public,

- 15 753,08 € pour les infrastructures télécommunications,

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260918-26_08_04-DE

- 5 115,74 € pour le réseau gaz.

Soit un total de 46 387,33 € (net de TVA)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la convention de réalisation de travaux (éclairage public, téléphonie et gaz) présenté par la SEM Lannion-Trégor.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY

Le secrétaire de séance,
Gérard DAUVERGNE